

ANNALES
du
Cercle Archéologique
d'Enghien

Tome XVIII - 3^e Livraison



SOCIÉTÉ ROYALE

ENGHIEN
IMP. DELWARDE & C^o, sprl.

—
1977

NOTICES
sur
STEENKERQUE



L'histoire de l'église Saint-Martin à Steenkerque dont certaines parties remontent au XII^e siècle, vient de franchir une importante étape.

On sait combien son clocher dangereusement lézardé menaçait de s'effondrer.

La voilà restaurée à l'intervention des pouvoirs publics à la suite des efforts persévérants d'une petite équipe dynamique et entreprenante.

C'est heureux autant qu'admirablement réalisé.

Cet événement n'était-il pas l'occasion d'évoquer ce village qui, malgré sa récente absorption par Braine-le-Comte, gardera son nom dans l'histoire nationale et internationale ?

Ainsi naquirent ces quelques notices, expressions du très vif attachement de leur auteur à son histoire, à ses champs, légumes et frondaisons, à ses édifices, fermes et maisons, bref ! à tout ce qui a fait et doit continuer à en faire le charme et la saveur. Le Cercle archéologique d'Enghien les accueille avec plaisir dans ses Annales.

Steenkerque (Braine-le-Comte)

Armoiries et scel échevinal

Le village de Steenkerque, faisant partie de l'ancienne chatellenie de Braine-le-Comte, n'usa pas de scel échevinal particulier, avec armoiries, avant 1926.

A quelques exceptions près, aucune village du Comté de Hainaut n'usa d'un scel échevinal antérieurement à 1534, année où parut le premier acte législatif à ce sujet.

En vertu de la charte du Hainaut du 15 mars 1534 et de la charte dite « Préavisée », les actes de juridiction volontaire passés devant les maieur et échevins, ou gens de loi d'une ville, d'un village ou d'une seigneurie, durent dorénavant, pour être valables, être munis d'un scel échevinal (1).

En Hainaut, les droits de haute, moyenne et basse justice étaient très morcelés ; presque toujours, deux ou plusieurs seigneurs se partageaient la juridiction d'une seule commune. C'est ainsi que l'on retrouve pour le village de Steenkerque, les scels échevinaux suivants :

1. Sceau de la famille Kruiningen qui possédait la seigneurie de Steenkerque aux XVI^e et XVII^e siècles. Le sceau suivant est appendu à un acte daté du 22 juin 1699 ; de forme ronde dans le centre un écu à trois pals, entouré de la légende :

S - ESCHVINAL DESTAINKERQUE - (2)

2. Scel échevinal de la seigneurie du Fayt, appendu à deux actes, l'un du 22 février 1570, l'autre du 19 novembre 1637. Ce dernier mentionne Charles de la Samme, seigneur de Fayt en Steenkerque.

De forme ronde, dans le centre un écu échiqueté chargé, en cœur, d'un écusson plain ; au dessus de l'écu, un ange ; le tout entouré de la légende :

S - ESCHAL DE LA SERIE DU FAY A STAINKERCKE - (3)

3. Scel échevinal de la seigneurie des Pretz. Celle-ci était un fief relevant du comté de Hainaut ; elle appartenait au chevalier Jehan de Launays, le 29 juin 1350. Elle fut vendue, en 1391, par Mahieu de Launays, écuyer, à Gilles Fauviel, seigneur de Warelles, pour être cédée, en 1505, par Jean d'Ittre, écuyer, seigneur de Neufville, à Zeger du Bois, seigneur de Hoves et du Graty ; le 13 octobre 1547, elle était échue à Georges Dandelot, écuyer, fils de Jean Dandelot et de feu Philippe du Bois dite de Hoves.

Le 10 février 1564, Louis de Sommaing, seigneur de Louvignies, et Jacques de Thiennes, seigneur de Castres, relevèrent la seigneurie des Pretz, en fief du comte de Hainaut, comme tuteurs de Jean Dandelot, fils mineur de feu Georges Dandelot et d'Honorine de l'Esclatière ; en 1658, le possesseur en était Jean-François Dandelot, chevalier, vicomte de Looz, seigneur de Hoves, l'Esclatière, Graty, Odry, Maulde, Roncquemont, Forest, La Folie, Tasnière, etc. (4).

Le sceau appendu sur les actes en date des 23 janvier 1550, 21 avril 1659 et 30 septembre 1662, était le suivant : de forme ronde, avec dans le centre un écu à trois coquilles (famille du Bois dit de Hoves), entouré de la légende suivante :

- S - DE LESCHEVINAGE DES PRETZ
A ESTAINKERQUE - (5)

Il existait encore à Steenkerque d'autres seigneuries dont les échevinages usaient d'un sceau particulier, notamment celles de l'abbaye de Saint-Feuillen du Rœulx, du Chapitre de Saint-Vincent à Soignies et Horuettes.

Vint la Révolution Française qui proclama la République et annexa la Belgique, et qui, par les décrets des 19 et 23 juin 1790,

27 septembre et 7 octobre 1791, et 1 août 1793 supprima le port des armoiries.

Ces armoiries furent remplacées sur les sceaux des villes et échevinages par d'autres emblèmes symbolisant soit la Liberté, soit la République. Ce fut le cas pour Steenkerque.

Lors de la création du Royaume des Pays-Bas, en 1815, plusieurs communes et villes s'étaient crues autorisées à remettre en usage les sceaux antérieurs à la Révolution Française. Pour éviter des abus, le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas prit, le 3 janvier 1818, un arrêté qui régla la question des sceaux des communes qui n'avaient pas d'armoiries particulières en leur permettant de faire usage d'un sceau portant simplement une légende en Néerlandais. C'est ainsi que Steenkerque usa d'un sceau communal avec l'inscription suivante :

« PLAATSELYK BESTUUR VAN STEENKERQUE »
- HENEGOUEN - (6)

Mais, survinrent la Révolution belge et l'Indépendance et l'on s'empressa de faire disparaître toutes les traces de l'ancien régime. Pour éviter de retomber dans les mêmes abus qu'en 1815, le Gouvernement belge adopta un sceau représentant le Lion Belgique et recommanda aux villes et communes de suivre le même modèle, en y faisant figurer la devise « L'Union fait la Force », le nom de la localité et celui de la province.

Le 6 février 1837, un arrêté royal régla officiellement les dispositions relatives aux sceaux communaux.

La commune de Steenkerque s'y soumit et utilisa un sceau communal de forme ronde, avec dans le centre, un Lion Belgique, tourné à dextre et entouré de la légende :

- ADMINISTRATION COMMUNALE DE STEENKERQUE -
- HAINAUT -

et, sous le Lion, la devise (7) :

L'UNION FAIT LA FORCE

Celui-ci dura jusqu'en 1926, époque où un arrêté royal daté du 16 octobre concéda à la commune de Steenkerque, les armoiries suivantes : un écu d'or, à trois pals de sable (qui est celui des

Kruiningen), complété d'un chef de gueules chargé de deux épées d'argent posées en sautoir et surmontées de la date « 1692 », en chiffres d'or.

Ce chef rappelle la sanglante bataille du 3 août de la même année : les Français, sous les ordres du maréchal de Luxembourg et du marquis de Boufflers, y remportèrent une victoire sur les Alliés, commandés par Guillaume III, roi d'Angleterre (8).

Par suite de la fusion des Communes, Steenkerque fut rattachée à la ville de Braine-le-Comte. Au 1^{er} janvier 1977, les sceaux des communes fusionnées, à savoir, Ronquières, Hennuyères et Petit-Rœulx-lez-Braine qui n'avaient pas d'armoiries particulières et usaient comme sceau communal du Lion Belgique, ainsi que ceux de Steenkerque et Henripont (9) qui possédaient des armoiries, furent supprimés et les matrices en furent déposées au musée communal de la Ville de Braine-le-Comte.

Il fut décidé en séance du Conseil communal, du 10 janvier 1977, d'adopter le sceau communal le plus ancien, qui est celui de Braine-le-Comte, à savoir : d'argent à une tour de sable crenelée de deux pièces et de deux demies (10).

Edm. RUSTIN.

(1) Edouard Poncelet, Sceaux et armoiries du Hainaut. (Annales du Cercle Archéologique de Mons, tome XXXIII, page 139).

(2) Archives générales du Royaume, collection sigillographique, n° 780.

(3) Edouard Poncelet, id., p. 323.

(4) Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes à Bruxelles, reg. n° 14.774, fol. 174 v°. Archives seigneuriales, parchemins.

(5) Edouard Poncelet, ibid., p. 322.

(6) Archives communales de Braine-le-Comte.

(7) Archives communales de Braine-le-Comte.

(8) Eugène de Seyn, Dictionnaire historique et géographique des Communes Belges, page 1266.

(9) D'azur à bande d'or, arrêté royal daté du 16 octobre 1926.

(10) Arrêté royal du 21 juillet 1838.

